

## Lignes directrices sur la politique d'approvisionnement régional

Produits forestiers Résolu s'est engagée à instaurer un système d'approvisionnement régional durable et responsable qui mènera à la création d'une chaîne d'approvisionnement résiliente et contribuera au développement économique et social des collectivités où Résolu exerce ses activités.

La présente politique accompagne les lignes directrices sur la politique d'approvisionnement de auprès des Autochtones de Résolu, et complète les politiques et procédures d'approvisionnement de Résolu.

### But et objectifs

En créant une chaîne d'approvisionnement régionale, Résolu a pour objectif d'obtenir des biens et des services selon la valeur la plus élevée possible, en tenant compte de la qualité, du prix, du soutien et des services, tout en favorisant la croissance et le développement d'entreprises régionales détenues par les citoyens pour l'achat de ces biens et services.

Le but ultime est de rendre notre chaîne d'approvisionnement la plus efficace possible et d'assurer un accès fiable aux principaux fournisseurs de biens et de services en créant une masse critique à l'intérieur des régions canadiennes où nous exerçons nos activités.

### Portée

Les présentes lignes directrices s'appliquent aux opérations forestières, installations de produits du bois, installations hydroélectriques et usines de pâte et de papier de Résolu au Canada.

Par « **approvisionnement régional** », nous entendons les biens, les services ou la main-d'œuvre obtenus : 1) autrement que par les arrangements contractuels actuels de la Société et 2) d'une entreprise régionale.

Par « **entreprise régionale** », nous entendons une entreprise qui :

1. est située à l'intérieur de régions où Résolu exerce ses activités au Canada (Abitibi, Capitale-Nationale, Côte-Nord, Mauricie, Nord-du-Québec, Nord-ouest de l'Ontario, Outaouais, Saguenay-Lac-Saint-Jean);
2. appartient à part entière à des intérêts locaux ou qui appartient en partie, mais en majorité, à des intérêts locaux;
3. est une petite ou moyenne entreprise (PME) (généralement moins de 99 employés) autorisée à faire affaire au Canada avec au moins un bureau établi dans la région en question.

## Notre engagement

Nous sommes déterminés à favoriser le développement de l'approvisionnement régional en :

- augmentant la visibilité des entreprises régionales en créant un portail où ces entreprises pourront s'inscrire et décrire leur champ d'activité ou leur savoir-faire, et nous consulterons la base de données dans le cadre de nos initiatives d'approvisionnement auprès des fournisseurs;
- communiquant clairement aux entreprises régionales enregistrées nos exigences et nos normes commerciales, telles les modalités de paiement, les conditions générales, les directives à l'intention des fournisseurs et d'autres renseignements pertinents pour ces derniers;
- reconnaissant le statut d'entreprise régionale conformément à la présente politique comme un facteur de valeur ajoutée quand viendra le moment d'évaluer les propositions ou les soumissions de nombreux fournisseurs, en tenant compte du fait que le soumissionnaire au prix le plus bas ne sera pas nécessairement celui à qui le contrat sera octroyé, mais il sera toujours entendu que :
  - les entreprises régionales ne seront pas traitées différemment des autres pour ce qui concerne la sécurité, l'environnement et la qualité de l'offre;
  - les politiques et procédures d'approvisionnement de Résolu seront suivies à la lettre en tout temps;
- encourageant le recours aux entreprises régionales dans le contexte d'appels d'offre plus importants par des entreprises non régionales en demandant à ces fournisseurs de trouver des occasions d'affaires pour les entreprises régionales à l'intérieur de leur propre offre de service, p. ex. des occasions de sous-traitance ou de formation;
- aidant à renforcer notre capacité d'approvisionnement régional par la formation, le mentorat ou les partenariats financiers dans des projets précis.

## Assurer le suivi de nos engagements

Une fois par année, le vice-président responsable de l'approvisionnement préparera un rapport qui sera présenté au président et chef de la direction de Résolu et qui décrira les progrès réalisés par la Société à l'égard des objectifs établis dans la présente politique et chaque trimestre, il présentera un rapport au vice-président, Stratégie et développement de l'entreprise.



Yves Laflamme  
Président et chef de la direction

Le 23 août 2018